Conditions de la Phase pilote

Avec le contrat de sous-traitance (article 28 du RGPD), en annexe

Version du 10 novembre 2026

<h2>Éditeur</h2>
Le service Lextia, accessible à l'adresse app.lextia.fr, et le site de présentation à l'adresse lextia.fr, sont édités par The Choteau Company, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Douai sous le numéro 904 831 500, dont le siège social est situé 433 rue des Bois, 59310 Faumont, France, numéro de TVA intracommunautaire FR49904831500, représentée par Thomas Choteau, gérant.
lextia.fr

Version pilote 1.0 du 10 novembre 2026.

Article 1 — Objet et acceptation

Les présentes conditions encadrent la participation d'une Étude de commissaires de justice à la Phase pilote de Lextia. Elles complètent les CGU et intègrent, en annexe, le contrat de sous-traitance conclu au titre de l'article 28 du RGPD. Les CGV ne s'appliquent pas pendant la Phase pilote. Dans les présentes, « l'Éditeur » désigne la société qui exploite Lextia, identifiée dans les mentions légales.

L'Administrateur de l'Étude les accepte au nom de l'Étude, en déclarant être habilité à l'engager, en cochant la case prévue lors de la validation de l'offre, annexe comprise. Cette acceptation est enregistrée, avec sa date et la date de version du texte.

Article 2 — Durée et volume

La Phase pilote dure **30 jours au plus**, le jour de la validation de l'offre comptant comme le premier, dans la limite de **20 heures d'audio** traitées pour l'ensemble de l'Étude. Elle prend fin dès que l'une de ces deux limites est atteinte. Le volume restant est affiché dans l'application.

L'Éditeur peut, à sa discrétion ou à la demande de l'Étude, prolonger la durée ou augmenter le volume ; il en informe l'Étude dans l'application ou par e-mail. L'Éditeur n'est jamais tenu de le faire.

Article 3 — Phase pilote offerte

La participation à la Phase pilote est offerte. Aucun moyen de paiement n'est demandé et aucune facture n'est émise pendant la Phase pilote.

À la fin de la Phase pilote, l'Étude n'est **jamais** basculée automatiquement vers une offre payante. Pour continuer, elle choisit elle-même une offre, aux conditions des CGV alors en vigueur.

Article 4 — Engagements de l'Étude

En contrepartie de la Phase pilote offerte, l'Étude s'engage à :

1. utiliser Lextia dans son activité courante pendant la Phase pilote ;
2. faire répondre chacun de ses Utilisateurs à **deux questionnaires courts** : le premier une dizaine de jours après la validation de l'offre, le second à la fin de la Phase pilote ;
3. participer à **un entretien téléphonique** d'une heure au plus avec l'Éditeur à la fin de la Phase pilote, enregistré seulement avec l'accord de la personne interrogée ;

4. signaler à l'Éditeur les anomalies constatées, par le formulaire « Nous contacter » (sujet « Signaler une anomalie ») ou à bonjour@lextia.fr.

Ces engagements ne sont assortis d'aucune pénalité ; l'Éditeur reste libre de mettre fin à la Phase pilote dans les conditions de l'article 8.

Article 5 — Avis publiés

Dans le questionnaire de fin de Phase pilote, chaque Utilisateur peut laisser un avis sur Lextia. Il choisit alors, pour cet avis seulement :

- s'il accepte sa publication sur le site de Lextia et dans ses autres supports promotionnels (brochure, publication professionnelle, réseaux sociaux tels que LinkedIn…) ;
- s'il accepte d'être publié avec son nom, ou de façon anonyme ; le nom de l'Étude n'est cité qu'avec l'accord de son Administrateur.

Sans accord explicite, rien n'est publié. Un Utilisateur peut demander le retrait de son avis à tout moment, à bonjour@lextia.fr ; il est retiré du site et des supports encore diffusés par l'Éditeur dans un délai de 30 jours, et n'est plus utilisé dans un nouveau support. Un support déjà imprimé ou distribué ne peut pas être rappelé.

Article 6 — Service en évolution et responsabilité

Pendant la Phase pilote, Lextia continue d'évoluer : ses fonctionnalités peuvent être ajoutées, modifiées, voire retirées, et le service peut être interrompu pour maintenance ou correction. Aucun niveau de disponibilité n'est garanti.

Le Constat produit par Lextia est un projet. Le commissaire de justice le relit, le corrige si besoin et le valide sous sa seule responsabilité professionnelle, avant tout usage.

La Phase pilote sert à éprouver Lextia en conditions réelles : l'Étude est invitée à garder ses propres notes en complément, notamment pour les constats à fort enjeu.

La responsabilité de l'Éditeur pendant la Phase pilote, toutes causes confondues, est limitée à **180 euros**. Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde ou dolosive.

Article 7 — Confidentialité

L'Étude garde confidentielles les informations non publiques qu'elle obtient pendant la Phase pilote : fonctionnalités pas encore annoncées, évolutions prévues, conditions commerciales envisagées et documents remis par l'Éditeur. Elle ne les divulgue pas et ne les utilise que pour participer à la Phase pilote, sauf accord écrit de l'Éditeur. Ne sont pas concernées les informations devenues publiques sans faute de l'Étude, ni celles qu'une autorité ou la loi l'oblige à communiquer. Cet engagement dure deux ans après la fin de la Phase pilote.

Les données de l'Étude, dont les audios et les Constats, sont traitées selon la politique de confidentialité et le contrat de sous-traitance figurant en annexe. Les réponses aux questionnaires et à l'entretien servent à améliorer le service et, pour les avis dont la publication a été acceptée, aux usages prévus à l'article 5.

Article 8 — Fin de la Phase pilote

L'Étude peut quitter la Phase pilote à tout moment, en prévenant l'Éditeur à bonjour@lextia.fr. L'Éditeur peut y mettre fin de façon anticipée, en prévenant l'Étude au moins 3 jours avant ; il peut y mettre fin sans préavis si l'Étude utilise Lextia en violation des CGU.

À la fin de la Phase pilote, plus aucun audio ne peut être traité tant que l'Étude n'a pas choisi d'offre. Ses Constats restent consultables et téléchargeables jusqu'à la suppression automatique de leurs Contenus, 45 jours après leur création.

Article 9 — Articulation, modification et litiges

En cas de contradiction avec les CGU, les présentes conditions prévalent pour la durée de la Phase pilote. Elles sont soumises au droit français. Avant toute action en justice, la partie qui se plaint adresse à l'autre une réclamation écrite et motivée, par e-mail à bonjour@lextia.fr pour l'Éditeur ou à l'adresse de l'Administrateur pour l'Étude ; les parties disposent alors de 30 jours pour trouver un accord. Une action engagée sans cette démarche est irrecevable, sauf mesure urgente ou conservatoire. À défaut d'accord, le litige est porté devant la juridiction compétente selon les règles de droit commun.

L'Éditeur peut les modifier ; la nouvelle version est présentée à l'Étude, qui l'accepte pour poursuivre la Phase pilote.

Si une société reprend l'exploitation du service, l'Éditeur peut lui transférer les présentes conditions et le contrat de sous-traitance annexé. L'Étude y consent dès à présent ; elle en est informée par e-mail.

Annexe — Contrat de sous-traitance

Le présent contrat est conclu entre l'Étude, **Responsable de traitement**, et l'Éditeur de Lextia, **Sous-traitant**, en application de l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Il est accepté avec les Conditions de la Phase pilote par l'Administrateur, au nom de l'Étude, qui déclare être habilité à l'engager. Il s'applique tant que l'Éditeur traite des données pour l'Étude, sous réserve des obligations qui lui survivent.

Article 1 — Objet

Le contrat définit les conditions dans lesquelles le Sous-traitant traite, pour le compte du Responsable de traitement, les données personnelles contenues dans les Enregistrements, photographies, transcriptions et Constats de l'Étude, ainsi que dans son Lexique et ses Paramètres. Les termes Contenus, Lexique et Paramètres ont le sens que leur donnent les CGU. Le traitement est décrit en appendice 1.

Article 2 — Obligations du Sous-traitant

2.1 Instructions. Le Sous-traitant ne traite les données que sur instruction documentée du Responsable de traitement ; l'utilisation du service conformément aux CGU et aux Conditions de la Phase pilote vaut instruction. Il informe immédiatement le Responsable de traitement s'il estime qu'une instruction constitue une violation du droit applicable.

2.2 Finalité exclusive. Il ne traite les données qu'aux fins de fournir le service. Il ne les utilise pas pour entraîner des modèles d'intelligence artificielle et impose la même interdiction à ses sous-traitants ultérieurs ; chez Mistral AI, l'utilisation pour l'entraînement est désactivée et la non-conservation des données (« zero data retention ») est activée.

2.3 Confidentialité et secret professionnel. Le Sous-traitant reconnaît que les Contenus sont couverts par le secret professionnel du commissaire de justice. Les outils d'administration de l'Éditeur

ne donnent aucun accès aux Contenus ; l'accès au Lexique est régi par l'article 2.11. Seule une personne habilitée et nommée, chargée de l'exploitation technique du serveur et soumise à une obligation de confidentialité, peut techniquement y accéder, et seulement lorsqu'un incident ou une demande d'assistance de l'Étude l'exige.

2.4 Sécurité. Il met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles décrites en appendice 2, adaptées au risque au sens de l'article 32 du RGPD.

2.5 Sous-traitants ultérieurs. Le Responsable de traitement autorise le recours aux sous-traitants listés en appendice 3. Le Sous-traitant l'informe de tout ajout ou remplacement au moins 30 jours à l'avance, ou dès qu'il en est lui-même informé si son propre sous-traitant lui laisse un délai plus court ; le Responsable de traitement peut s'y opposer et, à défaut d'accord, quitter la Phase pilote sans frais. Le Sous-traitant impose à chaque sous-traitant ultérieur les obligations du présent contrat et demeure responsable de leur respect.

2.6 Droits des personnes. Le Sous-traitant aide le Responsable de traitement à répondre aux demandes d'exercice de droits. Il lui transmet sans délai toute demande qu'il reçoit directement, sans y répondre lui-même.

2.7 Violation de données. Le Sous-traitant notifie au Responsable de traitement toute violation de données personnelles dans les meilleurs délais et au plus tard 48 heures après en avoir pris connaissance, avec les informations prévues à l'article 33 du RGPD dont il dispose : nature de la violation, catégories et nombre approximatif de personnes et d'enregistrements concernés, conséquences probables, mesures prises ou envisagées. Il assiste le Responsable de traitement dans sa notification à la CNIL, due dans les 72 heures, et dans l'information des personnes concernées.

2.8 Analyse d'impact. Il aide le Responsable de traitement à réaliser une analyse d'impact et, le cas échéant, à consulter la CNIL, en lui fournissant la documentation de son propre traitement.

2.9 Contenus. Les Contenus de chaque Constat restent disponibles dans l'espace de l'Étude pendant 45 jours à compter de sa création. Le Responsable de traitement télécharge avant cette date les Constats qu'il doit conserver ; la fin du contrat ne prolonge pas ce délai. Passé ce délai, ils sont supprimés. Les données sont aussi sauvegardées en continu, de façon chiffrée, dans un autre centre de données en France. Ces sauvegardes sont gardées 14 jours au plus : une donnée supprimée peut donc y subsister jusqu'à 14 jours, avant d'être effacée à son tour. Le Sous-traitant atteste la suppression sur demande.

2.10 Registre, documentation et audit. Le Sous-traitant tient le registre prévu à l'article 30.2 du RGPD. Il met à disposition du Responsable de traitement les informations nécessaires pour démontrer le respect du présent contrat et accepte un audit par an, sur préavis de 30 jours, mené par un auditeur indépendant tenu au secret, aux frais du Responsable de traitement et sans accès aux données des autres Études.

2.11 Lexique. Le Lexique sert à améliorer la mise en texte et la rédaction des Constats de l'Étude. Le Sous-traitant n'en voit un terme validé que lorsqu'au moins deux Études l'ont validé, présenté sans l'identité de ces Études. Il peut reprendre un tel terme dans le lexique commun à toutes les Études, qui fait partie du service ; le Lexique pouvant contenir des noms propres, le Sous-traitant n'y reprend jamais un nom de personne. L'Administrateur peut supprimer un terme du Lexique à tout moment.

2.12 Lexique, Paramètres, informations de suivi et journal. Ces données ne suivent pas le délai de 45 jours des Contenus :

- le Lexique et les Paramètres sont supprimés 3 mois après la Clôture de l'Étude ;

- la Référence, le nom, les dates, la durée et le statut de chaque Constat sont conservés après la suppression de ses Contenus, pour l'historique et le suivi du volume, jusqu'à 3 ans après la Clôture de l'Étude ;
- le journal d'activité de l'Étude note qui a fait quoi (connexion, téléchargement, modification d'un Constat…), sans jamais le contenu d'un Constat. Une connexion ou un téléchargement y reste 1 an ; toute autre action y reste jusqu'à 3 ans après la Clôture de l'Étude.

La Clôture de l'Étude est le jour où l'Étude n'a plus d'offre en vigueur. Si l'Étude reprend une offre avant ces échéances, la Clôture est annulée et rien n'est supprimé.

2.13 Transferts. Les données sont hébergées en France et traitées dans l'Union européenne ou l'Association européenne de libre-échange (AELE). Certains sous-traitants de Mistral AI, listés par celle-ci, peuvent y accéder ponctuellement depuis un pays hors de l'Union, sous les garanties du chapitre V du RGPD (clauses contractuelles types). Aucun autre transfert hors de l'Union et de l'AELE n'est réalisé sans information préalable du Responsable de traitement et sans ces garanties.

Article 3 — Obligations du Responsable de traitement

Le Responsable de traitement :

- détermine les finalités du traitement et dispose d'une base légale aux enregistrements et photographies qu'il réalise ;
- informe les personnes concernées lorsque la loi l'exige et répond à leurs demandes d'exercice de droits ;
- limite les données enregistrées à ce qui est nécessaire au constat ;
- relit les Constats avant tout usage et télécharge ceux qu'il doit conserver avant leur suppression automatique ;
- veille à la confidentialité des identifiants de ses membres.

Article 4 — Responsabilité

Chaque partie répond de ses manquements dans les conditions de l'article 82 du RGPD et des Conditions de la Phase pilote.

Appendice 1 — Description du traitement

- **Nature des opérations** : réception, hébergement et chiffrement des Enregistrements et photographies ; transcription automatique ; rédaction automatique d'un projet de Constat ; relecture, export et suppression.
- **Finalité** : production, pour l'Étude, de projets de procès-verbaux de constat.
- **Personnes concernées** : personnes présentes ou citées lors du constat (requérants, occupants, locataires, bailleurs, voisins, témoins, tiers) ; membres de l'Étude dont la voix est enregistrée.
- **Données** : voix et propos enregistrés ; Référence, nom et Type de constat ; identité et coordonnées citées ; description de lieux, de biens et de situations ; photographies de lieux, pouvant faire apparaître des personnes ou des éléments identifiants ; selon l'objet du constat, données relatives à un litige, voire données sensibles ou relatives à des infractions ; Lexique de l'Étude, pouvant comporter des noms de personnes ; Paramètres de l'Étude.
- **Durée** : Contenus supprimés 45 jours après la création du Constat ; enregistrement depuis un téléphone conservé sur l'appareil jusqu'à son envoi, session inactive expirée après 24 heures, son audio supprimé 7 jours après l'expiration ; Lexique et Paramètres supprimés 3 mois après la Clôture de l'Étude.

- **Localisation** : France pour l'hébergement et les sauvegardes (OVHcloud) ; Union européenne ou AELE pour le traitement d'intelligence artificielle (Mistral AI), sans conservation chez Mistral AI au-delà du traitement de la requête (non-conservation activée).

Appendice 2 — Mesures de sécurité

- **Chiffrement au repos** des enregistrements audio, transcriptions, Constats et photographies, en AES-256-GCM, avec une clé conservée hors de la base de données et vérifiée à chaque démarrage.
- **Chiffrement des échanges** entre le navigateur et le service en HTTPS, protocoles TLS 1.2 et 1.3 uniquement.
- **Cloisonnement** des données par Étude et contrôle d'accès par rôle, décidé avant toute lecture de la requête ; tout accès non prévu est refusé.
- **Authentification** par mot de passe soumis à une règle de robustesse et conservé haché ; session portée par un cookie inaccessible aux scripts ; fermeture de toutes les sessions d'un compte à la déconnexion et au changement de mot de passe.
- **Journal d'audit** des connexions, dépôts, téléchargements et modifications, sans contenu de Constat.
- **Journaux techniques** exempts de tout contenu de Constat, nom, coordonnée bancaire ou mot de passe.
- **Intégrité des photographies** par empreinte SHA-256 calculée à la réception ; l'export d'un Constat dont une photo est altérée est refusé.
- **Suppression automatique** des Contenus 45 jours après leur création.
- **Protection contre les robots** hébergée par Lextia et limitation du nombre de demandes.
- **Développement** : détection automatique des mots de passe et clés d'accès laissés par erreur dans le code, à chaque modification, tests automatisés, déploiement contrôlé.
- **Sauvegardes** : sauvegarde continue et chiffrée de la base (journal des transactions envoyé en continu, sauvegarde complète chaque semaine, différentielle chaque nuit), copiée hors du serveur dans un stockage OVHcloud à Strasbourg, autre centre de données en France que celui du service (Gravelines), conservée 14 jours au plus puis supprimée automatiquement ; la clé de chiffrement des Contenus n'est jamais incluse dans les sauvegardes.
- **Accès du personnel de l'Éditeur** : réservé à la personne habilitée et nommée de l'article 2.3, par un compte OVHcloud nominatif protégé par une authentification à double facteur ; aucun compte partagé.

Appendice 3 — Sous-traitants ultérieurs

- **Mistral AI** : mise en texte des Enregistrements et rédaction des projets de Constat. Données traitées : audio, transcriptions, textes, termes du Lexique. Localisation : Union européenne ou AELE (point d'accès européen) ; aucune conservation au-delà de la requête ; sous-traitants de Mistral AI listés sur son site (trust.mistral.ai).
- **OVHcloud (OVH SAS)** : hébergement du service, de la base de données, des sauvegardes et de la messagerie. Données traitées : ensemble des données du service. Localisation : France.